EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/09/13

Reçu en Préfecture le : 02/10/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 septembre 2013
D-2013/529

Aujourd'hui 23 septembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Monsieur Joel SOLARI (présent jusqu'à 17h20), Monsieur Jean Charles BRON (présent jusqu'à 17h30), Madame Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h45).

Excusés :

Monsieur Maxime SIBE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

Avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Lycée Horticole Camille Godard et la Bibliothèque Multimédia de la Ville du Haillan. Projet Tulikoi. Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2012/279 du 29 mai 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la bibliothèque multimédia de la Ville du Haillan et le Lycée Horticole Godard de la Ville de Bordeaux permettant de monter un projet commun autour de la littérature et l'écriture intitulé « Tulikoi » sur deux années scolaires (2011/2012 et 2012/2013).

Le budget global de ce projet, tel que définit dans la convention initiale, a été fixé pour un montant de 1 200 €uros, dont 700 €uros à charge de la Ville de Bordeaux.

En 2013, ce projet a fait l'objet d'aménagements en cours de réalisation sur cette deuxième année scolaire pour une meilleure cohérence globale et en tenant compte des disponibilités du corps enseignant et des élèves. De ce fait, le budget prévu pour l'accueil d'un auteur a été abandonné au profit du prolongement de l'atelier d'écriture et de son aboutissement au format d'une maquette de livre.

Cette adaptation a nécessité de prolonger les séances de travail avec l'éditrice Claude DAGAIL de janvier à juin 2013. Le coût de ces séances supplémentaires s'élève à 800 €uros au total, supporté pour moitié par la Ville de Bordeaux.

Toutes les modalités sont exposées dans l'avenant à la convention jointe à la présente délibération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant à la convention entre ces deux communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK

Avenant à la Convention de partenariat entre le Lycée Horticole
Camille Godard et la Bibliothèque Multimédia de la Ville du Haillan.
Projet Tulikoi

Le présent avenant est conclu entre :

Ville Du HAILLAN
137 AVENUE Pasteur BP 9 33186 LE HAILLAN CEDEX,
représentée par Monsieur LABISTE, Maire et Vice Président de la C.U.B.

ET :

La Ville de BORDEAUX
Représentée par son Maire M. Alain JUPPE
Habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
Reçue à la préfecture de Gironde le

Ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Exposé :

La bibliothèque Multimédia de la ville du Haillan et le Lycée Horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux ont monté un projet commun autour de la littérature et l'écriture intitulé « Tulikoi » sur deux années scolaires (2011/2012 et 2012/2013)

Ce projet a fait l'objet d'aménagements en cours de réalisation sur cette deuxième année scolaire pour une meilleure cohérence globale et en tenant compte des disponibilités de l'enseignante et des élèves. De ce fait, le budget prévu en 2013 pour l'accueil d'un auteur a été abandonné au profit du prolongement de l'atelier d'écriture et de son aboutissement au format d'une maquette de livre. Ce travail permettant aux élèves de participer à toute la chaîne de réalisation d'un livre illustré sous la conduite d'un éditeur. Cette adaptation a nécessité de prolonger les séances de travail avec l'éditrice Claude DAGAIL de janvier à juin 2013
Le coût de ces séances s'élève à 800 €.

Article 1 :
Par Décision Municipale, Monsieur le Maire du Haillan
- A engagé l'ensemble des frais relatifs à ces séances d'atelier de janvier à juin 2013
- A signé un avenant avec l'intéressée organisant sa prestation pour un forfait de 800 €.

La Mairie du Haillan versera cette somme à La Compagnie Créative sur présentation de sa facture.

Article 2 :
La participation du Lycée à ces séances supplémentaires sera de la moitié de cette somme soit 400 €.
Cette somme sera versée sur présentation du titre de recette émis par la Mairie du HAILLAN.

Article 3 :
En cas de litige sur l'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux après épuisement des voies amiables.

Fait à BORDEAUX, le :
En 5 exemplaires

Pour la Ville de BORDEAUX L'Adjoint au Maire	Pour la Ville du HAILLAN Monsieur Le Maire, Vice Président de la C.U.B.
Anne WALRYCK	Bernard LABISTE

Bernard LABISTE